

Chimay, le 22 juin 2007.

AUTORISATION

Vu la demande introduite le 2 avril 2007 par Monsieur Joël Brunebarbe, ruelle Mont-Joly 17 bte 1 6460 Chimay sollicitant l'autorisation d'organiser « La Corrida de Chimay » dans le cadre du Challenge Guérit à travers les chemins et sentiers de la commune de Baileux, le **vendredi 29 juin 2007**.

Vu l'autorisation de circuler du 11/05/07, délivrée par le Ministère de Région Wallonne, Division de la Nature et des Forêts, Direction des Ressources forestières, constatant que celui-ci ne s'oppose pas au Jogging, au conditions reprises ci-après :

- respect des circuits proposés. Ceux-ci se situent surtout sur sentiers et chemins publics ;
- respect des dispositions réglementaires en matière de code forestier et conservation de la nature, par tous les participants ;
- aucun déchet (cigarettes, sacs plastiques, papiers,...) ne doit subsister sur les chemins après le déroulement des activités.

Le Bourgmestre,

AUTORISE l'Asbl Baileux Sports à organiser un jogging, **le vendredi 29 juin 2007**, pour autant que les conditions imposées par la Région Wallonne soient respectées scrupuleusement. Les coureurs emprunteront le circuit suivant :

- Départ du Centre sportif : avenue du Châlon, rue de Virelles, rue Rogier, Grand-Place, Pont du Welz, rue de l'Athénée, rue de la Soque, rue de Forges, rue des Sartiaux, Chemin Vert, rue de Boulers, Avenue du Châlon.

Toutefois, la sécurité devra comprendre suffisamment de signaleurs, âgés de 18 ans accomplis, porteur d'un brassard tricolore au bras droit et muni d'une palette C3. A certains carrefours, un habit fluo est conseillé pour attirer l'attention des usagers.

Le Bourgmestre,